

# Conseil scientifique

Séance du 12 juin 2025

Avis n° 2025-13

Objet : Sollicitation de l'expertise scientifique européenne et nationale

## INTRODUCTION

L'expertise scientifique externe, pilier fondamental, pour les agences sanitaires, bénéficie d'une dynamique que l'ANSM s'attache à renforcer. Le Conseil scientifique (CS) de l'ANSM a consacré une partie de sa [séance du 12 juin 2025](#) à une réflexion stratégique sur les conditions de mobilisation et d'engagement des experts, enrichie par les retours de l'EMA, des agences européennes et des représentants d'usagers. Conscient que ces enjeux dépassent le cadre de l'ANSM, le CS propose d'organiser ses leviers d'amélioration autour de quatre axes - **déontologie, financement, valorisation et animation de l'expertise** - pour renforcer l'engagement et la reconnaissance de l'expertise scientifique.

## PRINCIPAUX CONSTATS ET LEVIERS D'AMELIORATION

### AXE 1. DEONTOLOGIE

*Malgré des améliorations dans leur simplification, les démarches de déclaration publique d'intérêts (DPI) restent perçues comme complexes, dissuadant notamment les nouveaux experts et les experts étrangers à s'engager.*

#### Propositions d'action :

- Faciliter l'usage et la compréhension des procédures DPI: proposer des guides pratiques et un accompagnement dédié ; adopter une grille d'évaluation graduée des liens d'intérêt pour élargir le vivier d'experts tout en préservant l'indépendance et la transparence

## AXE 2. FINANCEMENT

*Le niveau de rémunération est perçu comme peu incitatif. À cela s'ajoute l'impossibilité, pour des raisons déontologiques, de recourir à des financements industriels — une contrainte qui, entre autres, complique même leur participation à des congrès.*

### **Propositions d'action :**

- Adapter la politique de rémunération des experts, en veillant à son adéquation avec les pratiques européennes (ex : l'EMA travaille actuellement sur la revalorisation des experts).
- Explorer la possibilité de financer la participation des experts à des congrès internationaux.
- Réfléchir à modèle d'expertise publique plus attractif

## AXE 3. VALORISATION

*L'engagement des experts reste peu reconnu dans les parcours académiques ou hospitalo-universitaires (SIGAPS, CNU). Les travaux menés à l'ANSM donnent rarement lieu à des publications scientifiques, limitant la visibilité et la reconnaissance de l'expertise.*

### **Propositions d'action :**

- Favoriser la prise en compte de l'expertise dans les critères d'évaluation académique: *Engager un dialogue avec le MESR et le CNU pour reconnaître l'expertise dans les carrières académiques.*
- Encourager la publication des travaux d'expertise, en co-signature avec les experts externes.
- Développer des dispositifs de reconnaissance institutionnelle adaptés.

## AXE 4. IDENTIFICATION, ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATION

*Les experts font face à des difficultés organisationnelles et logistiques : isolement, barrières linguistiques, accès limité aux ressources manque d'espaces d'échanges et de retours sur leurs contributions.*

### **Propositions d'action :**

- Diversifier et simplifier les modalités d'identification et de recrutement des experts, en s'appuyant sur des outils mutualisés et des canaux élargis (universités, réseaux européens,..).
- Développer l'accompagnement et la formation, y compris pour les patients et usagers.
- Renforcer l'animation et le sentiment d'appartenance à la communauté des experts, par exemple via des symposiums ou des dispositifs de retour d'information.

## CONCLUSION

Le Conseil scientifique rappelle que l'expertise scientifique est un bien commun de la démocratie sanitaire. Ces axes constituent le socle d'une stratégie pour renforcer l'attractivité et la qualité de l'expertise de l'ANSM. Les discussions soulignent la nécessité d'une approche transversale avec les autres agences et ministères pour garantir la cohérence et l'efficacité de cette démarche.

Le Président du Conseil scientifique

Joël ANKRI

